



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 07 AU 13 AOÛT 2010

N° 120

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 4
INTERNATIONAL	5
A SAVOIR	6

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Plusieurs organismes publics et collectivités locales sont dans le collimateur de la Cour des comptes. Le procureur général du Roi de cette juridiction a transmis plusieurs dossiers au ministre de la Justice pour qu'il prenne les mesures requises.

**07-08/08 /2010**

### Quatre nouveaux dossiers transmis au ministre de la Justice

Le procureur général du Roi près la Cour des comptes a transmis pour examen, le dossier de Nouredine Saïl, directeur général du Centre cinématographique marocain (CCM), à une des chambres des juridictions financières. Le procureur général du Roi a appliqué les dispositions de l'article 54 du code des juridictions financières qui prévoit des poursuites contre les ordonnateurs. Si la Cour établit que les infractions

commises ont causées des pertes au CCM, elle ordonnera à N. Saïl le remboursement des sommes correspondantes, conformément aux dispositions de l'article 66 du code. Si elle relève des faits de nature à justifier des sanctions pénales, le procureur du Roi transmettra le dossier au ministre de la Justice pour prendre les mesures appropriées.

**09/08 /2010**

### La Cour des Comptes a transmis six dossiers au ministre de Justice

Le procureur général du Roi près la Cour des comptes a présenté au ministre de Justice, Mohamed Taïeb Naciri, en sa qualité de chef du parquet, de nouveaux dossiers concernant des collectivités locales et des établissements publics, pour enquêter sur des infractions financières. Selon des sources bien informées, il s'agit de la Société royale d'encouragement du cheval, la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), le Centre régional d'investissement de Rabat et la faculté des sciences de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (UCAM). En ce qui concerne les collectivi-

tés locales, le ministère de la Justice a reçu le dossier de la commune de Jorf el Melha, province de Sidi Kacem, et du Conseil municipal d'El Jadida. Le procureur du Roi a appliqué les dispositions des articles 54 et 111 du code des juridictions financières ; le premier prévoit des sanctions à l'encontre des ordonnateurs ou sous ordonnateur en raison des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions, l'article 111 dispose que le procureur saisit le ministre de la Justice si les dossiers requièrent une poursuite pénale.

12/08/2010

**Les taux de la corruption, chômage et analphabétisme**

Selon Transparency International, le Maroc se classe au 78<sup>ème</sup> rang, parmi 133 pays, selon l'Indice de la perception de la corruption ; le taux d'analphabétisme a atteint 51.5 % de la population adulte, et touche principalement les femmes avec plus de 65%, dont 85% en milieu rural. Selon des données officielles, le taux de

chômage était de 8.2% au niveau national au deuxième trimestre de 2010, 12.7% en milieu urbain et 3.3% en milieu rural. Ainsi, le nombre des chômeurs a augmenté de 4.2% au niveau national, en passant de 911 000 au deuxième trimestre de 2009 à 949 000 chômeurs pour la même période de 2010.

13/08/2010

**Plainte contre le président du conseil communal de Midelt appartenant au PJD, et contre le rapporteur du budget appartenant au PAM**

Un investisseur de Midelt a fait éclater un scandale de corruption, dont les auteurs sont le président du conseil communal, du parti de la justice et du développement (PJD), et le rapporteur financier appartenant au parti authenticité et modernité (PAM). L'investisseur a déposé une plainte à Rabat contre ces deux responsables. Il a pris rendez-vous avec eux dans son bureau,

muni d'une caméra cachée, pour filmer les négociations sur le montant qui lui est demandé pour obtenir un permis pour agrandir un espace de jeux pour enfants sur un terrain lui appartenant.

La vidéo intégrale est disponible sur le lien : <http://hibapress.com/showvideo228.html>

09/08 /2010

DIVERS


**Enquête sur les marchés des collectivités locales**

Le ministre de la Justice a reçu des plaintes concernant plusieurs marchés de collectivités locales, qu'il s'agisse de la procédure de préparation de l'appel d'offres, ou de l'élaboration de cahiers des prescriptions spéciales élaborés sur mesure, en coordination entre les services compétents des collectivités locales et quelques bureaux d'étude. Selon des sources bien informées, le

marché lancé par le Conseil municipal de Salé, portant sur 50 milliards de centimes, dont deux milliards ont été destinés à la réalisation des études, a été la goutte qui a fait déborder le vase. Des plaintes émanant de plusieurs bureaux d'étude signalent que le marché a été préparé pour être décroché par des bureaux d'étude bien déterminés.

10/08 /2010


**Le président d'une commune construit une villa sur un terrain appartenant à l'Etat**

Plusieurs habitants de la commune de Sidi Smaïl se sont plaints aux autorités du président de la commune ; celui-ci a construit une villa sur un terrain appartenant au domaine de l'Etat. Les plaignants

affirment que le terrain était destiné à la délégation du ministère de la Culture pour agrandir la bibliothèque communale et demandent l'envoi d'une commission d'enquête.

11/08 /2010


**Des citoyens demandent une enquête sur les agissements du président de la commune**

Les habitants de la commune de Ouisselsate, province de Ouarzazate, réclament la publication d'une plainte adressée au ministre de l'Intérieur pour éclairer l'opinion publique, locale et nationale. Cette plainte demande l'envoi d'une commission pour enquêter sur des

dysfonctionnements, sur le fait que les objectifs de la commune n'ont pas été réalisés, et sur des irrégularités et des abus de pouvoir de la part du président de la commune. La lettre a été signée par neuf conseillers communaux et plus de quinze citoyens.

12/08/2010


**La corruption : principale entrave au développement humain**

Une étude statistique portant sur les indices de la corruption financière et administrative dans les pays arabes et leur impact sur l'indice de développement humain montre que parmi 22 pays arabes, le Maroc occupe la 8<sup>ème</sup> place en ce qui concerne l'organisation de la lutte contre la corruption. Les Émirats arabes unis occupent le premier rang, suivi par le Koweït, le Qatar, Bahreïn, la Jordanie, Oman, la Tunisie et le Maroc. L'étude réalisée par Farid Khalil Jaouni, économiste à l'Université de

Damas, conclut que la corruption est le principal obstacle au développement humain, et non pas la rareté des ressources. Selon F. Jaouni, les bas salaires des fonctionnaires, en particulier dans les pays en développement, incitent à la corruption. Il estime également que l'assouplissement des restrictions bureaucratiques aide à réduire la corruption. Il recommande d'interdire aux entreprises locales et régionales qui pratiquent la corruption de participer aux adjudications.

09/08/2010



## Arménie : deux anciens hauts fonctionnaires condamnés pour corruption

Deux anciens hauts fonctionnaires du ministère arménien de la protection de l'environnement ont été condamnés, vendredi 6 août, à des peines de prison, plus de sept mois après leur arrestation pour corruption. Une Cour d'Erevan a reconnu Tigran Grigorian, ancien chef

du ministère de l'inspection écologique d'État (IEE), et son adjoint Arsen Petrosian, coupable d'avoir reçu des pots-de-vin de sociétés minières, et les a condamnés à sept et dix ans de prison respectivement.

10/08/2010

## Le jour Bafoussam : les médias associés à la lutte contre la corruption au Cameroun

C'est avec assiduité qu'une cinquantaine de journalistes et autres invités ont contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption au Cameroun (Snlcc). Cet atelier principalement centré sur le pilier média s'est déroulé les 5 et 6 août 2010 à Bafoussam. Il était organisé par la commission nationale anti-corruption (Conac), qui bénéficiait de l'expertise du Programme des nations unies pour le développement (Pnud), à travers le projet de changement d'habitude pour s'opposer à la corruption (abrégé projet Choc en

anglais). Les axes sur lesquels les journalistes invités ont insisté pour fortement réduire la corruption au sein des médias, s'articulaient autour de la réglementation du secteur de l'aide publique à la presse privée, l'amélioration de la transparence dans le secteur de la publicité, la volonté d'inciter les opérateurs économiques à investir dans les médias et l'assainissement du système salarial en conformité avec la convention collective propre à ce métier.

12/08/2010



## Lutte contre la corruption à la direction générale des douanes : le comportement des douaniers algériens sera étroitement surveillé

« L'administration douanière a amendé récemment le règlement intérieur régissant le corps des douaniers à travers l'introduction de mesures visant à renforcer le contrôle interne et réduire la durée d'affectation de ses agents dans certains postes », explique le directeur des ressources humaines auprès de la direction générale des Douanes (DGD), Boudjaltia Djazouli, dans une déclaration hier à l'APS. La mise en place de ce nouveau dispositif s'impose, explique-t-il, « afin d'as-

sainir et de réorganiser certains services douaniers pouvant constituer une source de corruption et de malversations ». « Le nouveau règlement porte sur le comportement du douanier au quotidien aussi bien vis-à-vis des usagers que de l'administration, ainsi que sur l'éthique douanière », précise Boudjaltia Djazouli, soulignant que « tout dépassement sera sévèrement sanctionné en vertu de ce dispositif ».

## Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

## Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc [luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma](mailto:luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma) La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma) à la fin du mois de septembre 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 31 août 2010](#)

## Contact :

### TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [observatoire@transparencymaroc.ma](mailto:observatoire@transparencymaroc.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)